



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-01-005

**BUREAU
COMMUNAUTAIRE :
DETERMINATION DE LA
COMPOSITION**

**SEANCE
DU 8 JANVIER 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 33

votants : 35

DATE DE CONVOCATION

27 DECEMBRE 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-huit, le lundi huit janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Évêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Madame DEZARD Anne (Fontaine Chaalis) suppléante de Monsieur PATRIA
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Évêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoir :

- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LEFFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis) représenté par Madame Anne DEZARD

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 15 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

Le Président de séance expose que l'article L. 5211-10 du CGCT indique que le Bureau Communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président de séance propose :

- ✓ De déterminer, outre le Président et les Vice-présidents, le nombre de membres siégeant au bureau,
- ✓ De procéder dans les mêmes formes que l'élection du (de la) Président(e) et des Vice-président(e)s, à l'élection des autres membres du Bureau Communautaire en nombre égal à celui fixé précédemment.

Philippe CHARRIER, Président de séance, propose de fixer le nombre de membres du Bureau Communautaire à 15 (quinze), avec le Président, les 9 Vice-présidents et 5 autres membres.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », décide de fixer le nombre de membres du bureau à 15 (quinze) avec le Président, les 9 Vice-présidents et 5 autres membres et de faire procéder à l'élection des personnes non encore désignées.

6°) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

6.1) Election du premier membre du bureau

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection de 1^{er} membre du bureau.

6.1.1) Premier tour de scrutin

M. Alexis PATRIA présente sa candidature par l'intermédiaire de sa suppléante Anne DEZARD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	7
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

A obtenu :

M. Alexis PATRIA, 28 voix (vingt-huit)

M. Alexis PATRIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

6.2) Election du deuxième membre du bureau

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du deuxième membre du bureau.

6.2.1) Premier tour de scrutin

M. Maurice CLERGOT a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	5
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

A obtenu :

M. Maurice CLERGOT, 30 voix (trente),

M. Maurice CLERGOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

6.3) Election du troisième membre du bureau

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du troisième membre du bureau.

29 JAN 2018

6.3.1) Premier tour de scrutin

Mme Sophie REYNAL a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	4
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

A obtenu :

Mme Sophie REYNAL, 31 voix (trente-et-une),

Mme Sophie REYNAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} membre du bureau et immédiatement installée dans ses fonctions.

6.4) Election du quatrième membre du bureau

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du quatrième membre du bureau.

6.4.1) Premier tour de scrutin

M. Patrice CORNU a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :	35
Nombre de suffrages blanc :	3
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

A obtenu :

M. Patrice CORNU, 32 voix (trente-deux)

M. Patrice CORNU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

6.5) Election du cinquième membre du bureau

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Philippe CHARRIER, élu Président, à l'élection du cinquième membre du bureau.

6.5.1) Premier tour de scrutin

M. Luc PESSE a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants :		35
Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne :		35
Nombre de suffrages blanc :		9
Nombre de suffrages déclarés nuls :		1
Nombre de suffrages exprimés :		25
Majorité absolue :		13

A obtenu :

M. Luc PESSE, 25 voix (vingt-cinq),

M. Luc PESSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **26 JAN. 2018**
Et de l'affichage le : **29 JAN. 2018**

Le Président,


Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **26 JAN. 2018**

Le Président,


Philippe CHARRIER